



COMMUNE LIBRE ET INDÉPENDANTE D'OUCHY

Hôtel du Village, le 23 avril 1994

INAUGURATION DE L'AMBASSADE SUISSE

LE SYNDIC

Lors de l'assemblée générale du 17 mars 1993, le pouvoir législatif de notre Commune libre et indépendante a entendu le développement de la motion Gilliéron. Elle demandait tout simplement l'ouverture d'une ambassade helvétique à Ouchy.

Une recherche de faisabilité a été organisée, discutée, puis acceptée par le Conseil de la vénérable Confrérie des pirates. Les éléments les plus délicats touchaient l'aménagement des locaux, l'influence du claquement des drapeaux sur la quiétude des drôles d'oiseaux et des noctambules, ainsi que les incidences du micro-climat sur le lâché du guano des mouettes et la perturbation du sommeil des poissons résidant à l'ancien port.

La décision finale concernant l'étude de l'impact sur l'environnement relative à l'ouverture de l'ambassade a été publiée dans la FAO, Feuille des avis oscherins, savoir le Journal d'Ouchy du 1er décembre 1993. Les sociétés reconnues au sens de la liste lacustre ont pu s'exprimer. La commune dispose d'un ambassadeur oscherin. En revanche, la mise au concours du poste d'ambassadeur de Suisse n'a reçu qu'une seule postulation, accompagnée des lettres de créances du Conseil fédéral helvétique. Je salue donc aujourd'hui l'entrée en fonction officielle de Leurs Excellences Jean-Pascal Delamuraz pour la Suisse et Jacques Perrin pour Ouchy : Applaudissements !

Le magnifique médaillon qui orne la façade de notre Hôtel du Village a été réalisé par le sculpteur Georges Manzini, artiste bien connu et d'autant mieux reconnu par les commerçants du bas de l'avenue d'Ouchy, qu'il est le réalisateur de leurs délicates enseignes.

Je vous rappelle que l'ambassade est destinée à recueillir les ressortissants helvétiques qui se seraient égarés dans le dédale de notre Commune libre et qui souhaiteraient un réconfort moral sous nos deux drapeaux. Ils flotteront lors des fêtes, au cours desquelles la population est appelée à pavoiser. Les Oscherins remercient l'ambassadeur Jacques Perrin pour avoir offert ces deux bannières.

Conformément aux dispositions helvétiques applicables par analogie aux décisions oscherines, aucune opposition n'ayant été enregistrée, je déclare l'ambassade de Suisse à Ouchy ouverte.

LE SYNDIC D'OUCHY :
Jean-Pierre Guignard

